

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 21/12/2020

Date de la convocation:
15/12/2020
Date d'affichage:
15/12/2020

L' an 2020 et le 21 décembre et à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence sous la présidence de ISEL Roger, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 34

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Elus absents :

Titulaires excusés : MM. MALL Philippe, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance : M. BALL Jean-Claude

Réf : 085.2020
Vote : A l'unanimité
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

085.2020 : Vente d'une propriété intercommunale à Woerth : Terrain – immeuble comportant un local frigorifique.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 066.2010 du conseil communautaire du 14.06.2010 décidant de l'acquisition de l'ensemble immobilier « îlot commercial bourg centre de Woerth » via l'EPFL du Bas-Rhin,

Vu la délibération n°070.2014 du conseil communautaire en date du 10.03.2014 : « Acquisition de biens suite à portage foncier par l'établissement public foncier du Bas-Rhin (EPFL) : Fin de portage pour les bâtiments 80 et 84 Grand'Rue, 4 rue courbe et 1 Grand'Rue à Woerth »,

Considérant que, dans le cadre de l'opération « îlot central » à Woerth - construction de la résidence seniors « Le Dom'Aïne », la communauté de communes est devenue propriétaire d'une parcelle bâtie comprenant un local frigorifique, faisant partie de la propriété de l'ancien restaurant sans alcool au 1 Grand'Rue,

Considérant que la construction de la résidence étant achevée, la communauté de communes n'a plus d'usage pour cette parcelle isolée,

Considérant l'intérêt porté à cette propriété par les propriétaires voisins, M. et Mme POISSON (89 Grand'Rue, 67360 WOERTH), qui pourront davantage l'exploiter dans le cadre du commerce de boulangerie-pâtisserie,

Considérant l'accord oral entre les deux parties, sur une valeur de l'ensemble immobilier de 10 000 € HT, frais à la charge de l'acquéreur,

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale n°2020-841 en date du 02.12.2020,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 3ème vice-président M. Alain FUCHS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De procéder à la vente de la parcelle bâtie comprenant un local frigorifique et grenier sis section 3 parcelle 91, lieu-dit Grand'Rue - ville, d'une superficie de 35m², à Woerth,**
- **De céder le bien au propriétaire voisin, M. et Mme POISSON (89 Grand'Rue, 67360 WOERTH), ou à toute société venant à leur suite et aux mêmes fins,**
- **De fixer le prix de cession à 10 000 € HT, frais d'acte et autres découlant du transfert de propriété à la charge de l'acquéreur,**
- **D'autoriser le président à signer l'acte de vente authentique par-devant notaire,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 22/12/2020

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux
dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 23/12/2020